

## PROCOLE SANITAIRE

Centre de Mogneville

Le 01 septembre 2021

Le principe est celui d'un accueil de tous les élèves, à tous les niveaux sur les temps périscolaires, mercredis, vacances, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

L'épidémie due au coronavirus Covid19 nécessite d'adapter les conditions d'accueil des enfants et les conditions de travail des personnels aux consignes édictées par les autorités sanitaires et à des mesures de prévention complémentaires. Ces mesures sont à respecter de manière stricte. Elles s'articulent autour de six fondamentaux :

- le maintien de la distanciation physique,
- le respect des gestes barrières dont l'hygiène des mains,
- la limitation du brassage,
- nettoyage et aération des locaux,
- le port du masque pour les adultes et les élèves dès le CP
- la formation, l'information et la communication.

Nous sommes toujours actuellement au **niveau 2** du protocole.

### **A- Les règles de distanciation physique**

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.

Si la configuration des locaux (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La distanciation physique doit être maintenue, dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

### **B- Mesures d'hygiène**

Les mesures habituelles d'hygiène doivent être renforcées afin de limiter la propagation du virus.

#### **1- Respect des gestes barrières appliqués en permanence, partout et par tout le monde**



## 2 - Port du masque

Pour les personnels Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

L'avis du médecin référent détermine les conditions du port du masque pour les enfants présentant des pathologies. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

## 3 - Lavage des mains

Le lavage des mains se fera très régulièrement dans la journée : arrivée au centre, avant et après la sortie en récréation, avant et après le repas, après un passage aux toilettes, le midi et le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile. Il faut ajouter à cela tous les moments où l'enfant tousse ou éternue.

Il se fera à l'eau et au savon avec un séchage minutieux avec un séchage en utilisant une serviette jetable ou sinon à l'air libre. A défaut, un gel hydro-alcoolique sera utilisé.

Un bon lavage des mains doit durer 30 secondes et être réalisé de manière minutieuse.

## 4- Action des familles

Il est demandé aux familles :

- de prendre tous les matins la température de leur(s) enfant(s). Si cette température est au-dessus de 37.8 l'enfant ne doit pas venir à l'école.

- en cas d'apparition de symptômes liés au COVID 19 l'enfant ne doit pas être mis à l'école.

- de fournir des paquets de mouchoirs à usage unique pour leur enfant ainsi qu'une bouteille d'eau afin d'éviter de boire au robinet et d'utiliser un gobelet.

Les mêmes choses seront demandées pour le personnel.

## 5- Ventilation des locaux

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Tous les locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des enfants , pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

## **C- Organisation de l'accueil**

Il est nécessaire de veiller à toujours respecter les consignes sanitaires.

Pour les parents qui accompagnent leur enfant, nous leur demandons d'être vigilants à la distanciation également et de ne pas rester devant le centre.

Il est important de continuer à respecter les gestes barrières et notamment la distanciation physique d'un mètre entre chaque groupe classe.

Les parents ne pourront rentrer dans l'enceinte du centre que masqués et après avoir demandés l'autorisation aux personnels, et pour raison exceptionnelle.

## **D- Organisation pédagogique**

### **Sport**

Les élèves pourront continuer à utiliser les équipements sportifs extérieurs ainsi que les équipements sportifs couverts (gymnases), incluant les piscines.

La limitation du brassage entre groupes d'élèves étant renforcée, les rencontres entre établissements ou entre différents groupes d'élèves sont interdites.

Le port du masque n'étant pas possible lors d'une activité physique, le strict respect de la distanciation physique doit alors être assuré.

Le sport sera limité aux seules activités de basse intensité si la distanciation physique n'est pas possible. C'est pourquoi, seront privilégiés des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

La mise à disposition d'objets partagés (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

## **E- La formation**

Le personnel est formé aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant.

Les enfants bénéficient d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures.

## **F- Les enfants ou les personnels atteints**

### **En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un enfant**

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

#### **Conduite à tenir pour un enfant**

- ▶ Isolement immédiat de l'enfant avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ▶ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'enfant en respectant les gestes barrière.
- ▶ Rappel par la directrice de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'enfant le cas échéant.
- ▶ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ▶ Poursuite stricte des gestes barrière.

#### **En cas de test positif**

- ▶ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ▶ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- ▶ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ▶ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ▶ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ▶ Les personnels psychologues et de santé de l'Education nationale apportent leur appui.

#### **Conduite à tenir pour un adulte**

- ▶ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ▶ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ▶ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ▶ Poursuite stricte des gestes barrière.

### **En cas de test positif**

- ▶ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ▶ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.
- ▶ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ▶ Information des personnels ayant pu entrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ▶ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.